

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/148 DU 4 OCTOBRE 2018 PORTANT NOMINATION  
DU DIRECTEUR DES OPERATIONS A L'OFFICE BURUNDAIS DES  
MINES ET CARRIERES « OBM » EN SIGLE

---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des  
Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de  
l'Administration Publique ;

Vu le Décret-loi n°1/23 du 26 juillet 1988 portant Cadre Organique des  
Etablissements publics burundais ;

Vu le Décret n°100/193 du 16 juin 2015 portant Règlement Minier au Burundi ;

Vu le Décret N° 100 / 037 du 19 avril 2018 portant Révision du Décret n° 100 / 29  
du 18 septembre 2015 portant Structure, Fonctionnement et Missions du  
Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/095 du 08 août 2018 portant Missions et Organisation du  
Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines ;

Vu le Décret n°100/112 du 30 mai 2016 portant Création, Missions, Organisations et  
Fonctionnement de l'Office Burundais des Mines et Carrieres, OBM en sigle ;

Sur proposition du Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Directeur des Opérations :

**Monsieur Paul NDARIHONYOYE.**

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre de l'hydraulique, de l'Energie et des Mines est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 4 octobre 2018,

**Pierre NKURUNZIZA**

*Handwritten signature of Pierre NKURUNZIZA*  
4.10.2018

**PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

**LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT  
DE LA REPUBLIQUE,**

**Dr Joseph BUTORE.** *Handwritten signature of Dr Joseph BUTORE*

**LE MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE, DE  
L'ENERGIE ET DES MINES,**

*Handwritten signature of Ir Côme MANIRAKIZA*  
**Ir Côme MANIRAKIZA.**